



PRÉFÈTE DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Bureau de l'ordre public et de la sécurité
intérieure

Bar-le-Duc, le 15 octobre 2026

La Préfète de la Meuse
à
Liste des destinataires in fine

Objet : Appel à projet local DILCRAH 2027 contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et la haine anti-LGBT+

PJ : - Appel à projets local 2027
- CERFA n° 12156*06 de demande de subventions

Sous l'égide de Monsieur Sébastien LECORNU, Premier ministre, et de Madame Aurore BERGÉ, Ministre de l'Égalité, est lancé l'appel à projets local piloté par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

S'inscrivant dans le prolongement des deux plans nationaux 2026-2029, à savoir, d'une part, le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine et, d'autre part, le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+, le présent appel à projets a pour objet d'en assurer la déclinaison territoriale. Il vise à soutenir et à encourager les initiatives de la société civile engagées contre la haine, les préjugés racistes, antisémites et LGBTIphobes, ainsi que contre les discriminations liées à l'origine.

L'appel à projets local soutient les actions d'éducation, de prévention, de formation ainsi que celles relatives à la communication et à l'organisation d'événements en lien avec la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, ainsi que contre la haine anti-LGBTI+.

Le dépôt des candidatures est ouvert au 14 octobre 2026 et sera clos le 30 novembre 2026 inclus via le lien suivant : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/pref-meuse-subventions-prevention>

.../...

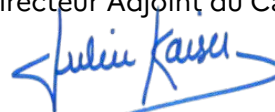
Tél : 03.29.77.55.53
Mél : pref-prevention@meuse.gouv.fr
Préfecture de la Meuse
40 rue du Bourg
CS 30512
55012 Bar-le-Duc Cédex

Aucune mise en paiement ou reconduction d'action ne pourra être réalisée tant que les comptes rendus financiers et les comptes sociaux (bilan actif/passif et compte de résultat au minimum), justifiant de la bonne utilisation de la subvention l'année précédente, n'auront été reçus et contrôlés par le service instructeur.

Les associations dont les projets financés au titre de 2025-2026 n'auront pas été réalisés au 31 décembre 2026 ne sont pas éligibles cette année. Les projets doivent être réalisés avant le 30 juin 2027.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Adjoint du Cabinet,

A handwritten signature in blue ink, reading "Julien Kaiser", with a stylized flourish underneath.

Julien KAISER

Liste des destinataires:

- Mme la Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Verdun et Bar-le-Duc par intérim ;
- Mme la Présidente du tribunal judiciaire de Bar-le-Duc ;
- Mme la Présidente du tribunal judiciaire de Verdun ;
- Mme la Secrétaire générale, sous-préfète de l'arrondissement de la préfecture de la Meuse ;
- Mme la Sous-préfète de Verdun ou son représentant ;
- M. le Sous-préfet de Commercy ou son représentant ;
- M. le Président du conseil départemental de la Meuse ou son représentant ;
- Mme le Commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Meuse ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental de la police nationale ou son représentant ;
- Mme la Directrice académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- M. le Directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- Mme la Déléguée territoriale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Mme la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité ;
- Monsieur le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- M. le Responsable du service pénitentiaire d'insertion et de probation ou son représentant ;
- M. le Président de l'Association des maires de Meuse ;
- M. le Président de l'Association des présidents des communautés de communes de Meuse et des communautés d'agglomérations ;
- Mme la Présidente de l'Association des maires ruraux de la Meuse ;
- MM. les Présidents des CIAS de Bar le Duc et des CCAS de Commercy et Verdun ;
- Mmes et M. les Coordinateurs des CISP de Bar le Duc, Commercy et Verdun ;
- M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du département ;
- M. le Directeur de la chambre du commerce et d'industrie de la Meuse-Haute Marne ou son représentant ;
- M. le Directeur de la caisse d'allocations familiales de la Meuse ou son représentant ;
- Mme la Présidente du CIDFF 55 ou son représentant ;
- M. le Président de l'AMIE ;
- M. le Président de l'association Contre-Courant, MJC du Verdunois ;
- M. le Président de l'Association d'Enquête et de Médiation ;
- Mme la Présidente de l'association meusienne de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes ;
- Mme la Présidente de la Radio Meuse FM ;
- M. le Président de la Maison familiale Rurale de Commercy ;
- M. le Président de Couleurs Gaies ;
- M. le Président de l'Accueil des Jeunes à Bar le Duc ;
- M. le Président de la fédération des centres sociaux ;
- M. le Président de l'Association Meusienne de Prévention (AMP) ;
- M. le Président du SEISAAM
- M. le Président de la Mission locale du Nord Meusien ;
- M. le Président de la Mission locale du Sud Meusien
- M. le Président de Fête le Mur Meuse